

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

N° 2-2008

L'an deux mille huit, le 30 janvier à quinze heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du 22 janvier 2008, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 19
Membres présents: 11 (quorum atteint)
Pouvoirs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents(es)

Gérard AZIBI,
Jean-Marie
BERTRAND,
Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,

Pierre COMBES,
Michèle EYBALIN,
Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Claude QUENTIN,

Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,

Excusés(es)

Jean BESSON, Bernard LANTEAUME, Marianne ORY, Jeanine THAIN.

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif temporaire.

Le Président informe le Bureau :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-2° alinéa

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 30 novembre 2007 déléguant pouvoir au bureau de délibérer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement général courant du Syndicat Mixte dans le cadre du budget.

CONSIDERANT qu'en raison de l'augmentation des activités du Syndicat Mixte et du congé maternité de notre employée de gestion administrative, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Il y aurait lieu, de créer un emploi occasionnel d'agent administratif à temps complet ;

Le Président propose au Bureau de :

- Créer un emploi occasionnel de gestion administrative à compter du 11 février 2008 pour une durée de 19 jours, soit jusqu'au 29 février inclus.
- Préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35heures/semaine.
- Décider que la rémunération sera afférente à l'IB 281.
- Charger l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.
- Habilitier l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD